

cette même reine d'Ecosse, mais qui avait encore notoirement conspiré contre la vie d'Esme Stuart et du comte d'Arran, régents d'Ecosse ? Il écrira avant longtemps, lui et Davison, secrétaire d'Elizabeth,—pour complaire à sa maîtresse,—il écrira au geôlier de Fotheringay de bien vouloir délivrer la reine de sa funeste captive.

A propos de Nan et de Curle, les deux secrétaires de Marie, l'historien Hume, qui a d'ailleurs fort bien su démêler toute la politique d'Elizabeth et de ses seigneurs, au sujet de Marie Stuart, Hume s'est demandé pourquoi les secrétaires de Marie n'avaient pas été interrogés dans son procès. Si la reine d'Ecosse devait être jugée comme une sujette, un statut, celui 15 E., contenait textuellement la disposition suivante, qui n'avait pas été révoquée : " Nul ne pourra être convaincu de complot contre la vie de son souverain, que par le témoignage et le serment de deux témoins confrontés avec lui, suivant la loi."

Babington et ses complices avaient porté leur tête sur l'échafaud ; " mais, dit Marie, Nan et Curle du moins sont encore en vie ; si mes ennemis étaient certains qu'ils pussent confirmer leurs prétendus aveux, ils seraient ici à coup sûr." On ne voit nulle part que les commissaires répondissent à cela.

IV

Cette première journée, au fond, était un désastre pour les commissaires. Aussi, le lendemain, l'on dut changer de tactique. Le matin, Marie était de bonne heure entrée dans son oratoire. Quand, de là, elle passa dans la salle de présence, une grande pâleur était répandue sur ses traits, mais son visage et ses yeux respiraient toujours la résolution. Ses juges, qui l'attendaient, et qui avaient hâte d'en finir, sachant d'avance, sans doute, que l'enquête ne serait pas longue, étaient déjà " tous bottés et en habit de cheval," comme dit Bourgoing. Marie prit la parole et fit entendre les protestations les plus vives sur la manière indigne avec laquelle on l'avait traitée la veille. Elle demandait que, puisque cette assemblée ne paraissait avoir été convoquée que pour l'accuser, il lui en fût accordée une autre pour se défendre librement et franchement. Les seigneurs parurent reconnaître leurs torts et promirent que